

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement du parking des peupliers - Commune de Ceyreste

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE (CT1)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean MONTAGNAC

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 5 | 4 | | 8 | 0 | 7 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 7 |

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Aménagement d'un parc de stationnement ouvert au public et réservé aux véhicules légers (restriction de gabarit en entrée et sortie), non couvert, d'une capacité de 82 emplacements (80 + 2 emplacement réservé PMR). Le projet représente une surface totale de 3888 m ² répartis en 2465 m ² dédiés au stationnement et circulations, 140 m ² à la circulation piétonne, 1283 m ² aux espaces verts et bassins de rétention végétalisés.
a) - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Métropole AMP prévoit d'aménager un parc de stationnement réservé au VL et ouvert au public sur la commune de Ceyreste, à la jonction des chemin de la Grand Pièce et carrefour giratoire des Peupliers, face au nouvel établissement scolaire de la commune (maternelle et primaire).

Le parking comporte 82 places de stationnement dont 2 emplacements réservés aux PMR. Les entrée et sortie sont situées sur le chemin de la Grand Pièce, en vis à vis de l'établissement scolaire au niveau d'une aire de retournement permettant à la fois le demi tour des véhicules provenant du giratoire des Peupliers et des places de stationnement minutes implantées le long du chemin de la grand pièce et sur le parvis de l'école, et les manœuvre de retournement des éventuels poids lourds et engins pompier. Les accès sont équipés de portiques de restriction de gabarit.

Le projet est situé sur un terrain non aménagé et ne nécessite pas de démolition particulière, à l'exception du trottoir nord du carrefour giratoire des Peupliers afin de créer une encoche bus.

Le Projet nécessite le débroussaillage de la parcelle et l'abattage d'arbres de petite dimension. Les quelques individus de grande taille ont été intégrés à la réflexion sur les espaces verts, de manière à être conservés en lieu et place.

4.2 Objectifs du projet

Créer un espace de stationnement VL qualitatif en périphérie du centre ville permettant de desservir la nouvelle école maternelle / primaire et plusieurs autres équipements publics.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont programmés à partir de l'automne 2018 pour une durée de 6 mois dont un mois de préparation.

L'accès au chantier sera organisé depuis le carrefour giratoire des peupliers de manière à créer le moins de désagrément possible au fonctionnement de la nouvelle école.

Les travaux se déroulent sur un terrain en friche ne faisant l'objet d'aucune circulation particulière et ne créeront à ce titre aucune contrainte de trafic sur les voies contiguës (carrefour des peupliers et chemin de la Grand Pièce) à l'exception des travaux de réalisation du trottoir nord et encoche bus sur le giratoire des peupliers, qui pourra nécessiter la réduction ponctuelle de la voie de circulation ou la mise en place d'un alternat.

Les travaux consistent au débroussaillage et décapage du terrain existant, à la réalisation de déblais et remblais en vue de la réalisation de la plate-forme, la création de réseaux humides (assainissement pluvial et arrosage) et secs (éclairage et vidéo protection), d'espaces verts, de noues paysagères, d'un bassin de rétention à ciel ouvert, d'une structure de chaussée en béton bitumineux pour les voies de circulation VL et places de stationnement et d'un cheminement piéton accessible PMR en béton désactivé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc de stationnement est accessible depuis le chemin de la Grand Pièce (entrée et sortie dissociées à gabarit restreint par des portiques) via une raquette de retournement permettant le demi tour des PL, services de secours (pompiers) et autres véhicules provenant du giratoire des peupliers et des déposes minute situées de part et d'autre du chemin de la Grand Pièce.

Le parc de stationnement est équipé d'un éclairage public propre assurant un niveau d'éclairage moyen de 15 lux (hauteur des mâts : 7 m, cohérent avec le giratoire des peupliers et le chemin de la Grand Pièce) et d'un réseau de vidéo protection, permettant à la commune l'installation de caméras de surveillance du parc de stationnement sur l'un ou l'autre des candélabres, ou sur un mât propre à l'extrémité Ouest du parking.

Le parc de stationnement comporte 82 emplacements dont deux réservés au PMR. Les cheminements piétons sont systématiquement accessibles PMR. Hors secteur réservé PMR, les voies et places de stationnement du parking présentent une pente orientée Nord Ouest --> Sud Est de l'ordre de 3 %.

Les eaux de ruissellement (pluie) s'écoulent naturellement suivant la pente générale du parking et sont collectées dans un premier temps par un réseau transversale de noues paysagères puis une canalisation circulaire enterrée (Ø400) avant d'être déversées dans un bassin de rétention à ciel ouvert d'un volume de 150 m³. Les eaux sont ensuite rejetées vers le réseau pluvial existant réalisé dans le cadre des travaux du carrefour giratoire des peupliers.

Le parking n'est pas clôturé à deux exceptions près : limite foncière Nord (parcelles privées) et périmètre de sécurité du bassin de rétention. Un portail est prévu dans la clôture du bassin afin de permettre son entretien.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis d'aménager, auquel sera jointe la décision de l'autorité environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale aménagée - m2 :	3888
Surface dédiée au VL (stationnement et circulation) - m2 :	2465
Surface dédiée aux piétons - m2 :	140
Surface dédiée aux espaces verts - m2 :	1283

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de la Grand Pièce
Commune de Ceyreste

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 12' 38" 1 Lat. 05° 37' 28" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement sur le territoire de la CUMPM, approuvé le 28/06/2010 : - Bruit sur 24h supérieur à 75dB(A), lié à la proximité de l'autoroute A50 ; - Bruit nocturne de 70 à 75 dB(A), lié à la proximité de l'autoroute A50.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon l'arrêté préfectoral n°IAL-13023-02 du 26 mai 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune de Ceyreste située dans un PPRn : NON - La commune de Ceyreste située dans un PPRT : NON - La commune de Ceyreste située en zone 2 (sismicité faible) - en application du décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 300 m du site inscrit : "Eglise et quartier de la Fontaine Romaine à Ceyreste". Sans covisibilité avec ce dernier
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 600 m du site Natura 2000 suivant : - ZSC "Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et Massif du Grand Caunet"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de très faible importance sur le réseau public d'alimentation en eau potable pour : - l'arrosage des plantations
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évacuation de matériaux dans le cadre du nivellement de la plate forme et de la réalisation du bassin de rétention, de la mise en œuvre de réseaux (2200 m3). Évacuation vers centre d'enfouissement technique ou recyclage des matériaux
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux liés à la réalisation des travaux (structure de chaussée, remblaiement de tranchée, revêtements de surface,...)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain vague entouré de constructions récentes et ayant été récemment remanié (stockage de matériaux). Subsistent quelques amandiers, oliviers et résineux parmi lesquels quelques individus de grande taille conservés dans le cadre des espaces verts du futur parking.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ceyreste située en zone 2 (sismicité faible) - en application du décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas d'attractivité propre et à ce titre n'engendre pas en soi de trafic supplémentaire. En tant que parc de stationnement, l'aménagement est toutefois l'objectif d'un flux de véhicule qu'il convient de relativiser eu égard au faible nombre de place de stationnement (80+2)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà soumis à des nuisances sonores dues à la présence de l'autoroute A50 (cf. 5.2). Les travaux seront sources de nuisances sonores. Des mesures seront néanmoins prises afin de les limiter (véhicules récents, travaux en période diurne,...).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront sources de vibrations (compactage structure de chaussée et tranchée).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des véhicules en cours de travaux et d'exploitation (circulation VL sur le parking).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Imperméabilisation des sols conduisant au ruissellement et à la concentration des eaux de pluie. Le projet prévoit à ce sujet la réalisation d'un bassin de rétention permettant d'écrêter le débit de rejet à 5l/s.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Imperméabilisation et concentration des eaux pluviales :

- Un tiers des surfaces sont conservées en l'état ou aménagées en espaces verts et paysagers, limitant le phénomène de concentration des eaux de ruissellement.
- La collecte des eaux pluviales est assurée par des noues paysagères favorisant l'infiltration et réduisant la vitesses de circulation des eaux
- Un bassin de rétention végétalisé assure la rétention des eaux de pluies jusqu'à l'événement décennal en écrétant le débit de rejet à 5l/s. Ce bassin n'est pas imperméable et favorise également l'infiltration des eaux avant rejet vers le réseau existant.

Biodiversité :

- Un tiers des surfaces sont conservées en l'état ou aménagées en espaces verts et paysagers à l'aide d'espèces locales nécessitant peu d'entretien et d'arrosage (un arrosage est prévu dans un premier temps pour favoriser le développement des individus)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- de son environnement (Aménagement d'un terrain vague récemment remanié à proximité de l'autoroute et dans un milieu périurbain largement bâti, hors zone sensible ou classée),
 - de la nature des travaux (création d'un parc de stationnement de 82 emplacements n'engendrant de trafic qu'en conséquence des équipements publics existants ou en cours de construction alentours),
 - de la part accordée à la conservation et l'aménagement d'espaces paysagers
 - des mesures prise pour limiter la concentration et les rejets d'eau pluvial
- le présent projet de devrait pouvoir être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

